



Modification de L'invitation TS10

Cet amendement 001 est émis pour modifier les documents de sollicitation comme suit :

1. Modifier l'Appendice 1 – Grille d'Évaluation, pour réduire la note totale minimum requise pour se préqualifier.

1. À l'Appendice 1 – Grille d'Évaluation, À la page 35 sur 61 de l'Appel de propositions:

SUPPRIMER ce qui suit dans son intégralité :

Note totale minimum* requise aux étapes 2 et 3 pour se préqualifier : 38 points

**Si un critère CP exige un REC pour être respecté, la note originale préalable au REC sera utilisée pour la note totale. Se reporter aux documents de la demande de soumissions*

Et INSÉREZ ce qui suit :

Note totale minimum* requise aux étapes 2 et 3 pour se préqualifier : 36 points

**Si un critère CP exige un REC pour être respecté, la note originale préalable au REC sera utilisée pour la note totale. Se reporter aux documents de la demande de soumissions*